

Le CESE recommande l'implication de la population locale dans la gestion des ressources forestières selon une approche responsable et durable

Le Conseil Économique Social et Environnemental a organisé, le 3 mai 2023, une rencontre pour présenter les conclusions de son avis portant sur les écosystèmes forestiers du Maroc.



























[Précédent](#)
[Suivant](#)

Monsieur Ahmed Réda Chami souligne la nécessité de protéger les écosystèmes forestiers, de valoriser ses ressources ainsi et de générer des alternatives économiques viables au profit des populations locales

Intervenant en ouverture de cette rencontre, Monsieur Ahmed Réda Chami, Président du CESE, a souligné que le fait d'aborder ce sujet intervient au regard de la richesse exceptionnelle des écosystèmes forestiers marocains, couvrant 13% de son territoire national et se distinguant par une biodiversité abondante considérée comme l'une des plus importantes du bassin méditerranéen ainsi que par sa polyvalence en termes de régulation des ressources en eau, de résilience face au dérèglement climatique, de protection de la biodiversité, de contribution à la sécurité énergétique et de fourniture de services écosystémiques pour les populations dépendantes.

Ce potentiel est néanmoins menacé par une dégradation continue de ces écosystèmes, estimée à 17.000 hectares par an ; d'où la nécessité de transformer le domaine forestier en un espace résilient, à travers une vision concertée et partagée entre les différents acteurs et parties prenantes concernés, notamment la population locale. Ce qui devrait également permettre de mobiliser des investissements durables, de

promouvoir des filières porteuses et générer des alternatives économiques viables au profit des populations locales.

Présentant les conclusions de l'avis du Conseil objet de cette rencontre, M. Abderrahim Ksiri, membre du Conseil et rapporteur du thème, a détaillé les facteurs contribuant à la dégradation de ces écosystèmes tels que les effets négatifs du changement climatique, les pratiques de surpâturage ainsi qu'à la surexploitation fourragère excédant de deux à trois fois la capacité de charge (régénération naturelle) avec, entre autres, un prélèvement excessif du bois de feu (3 millions de tonnes par an).

Avis du CESE sur les écosystèmes forestiers

Dans cette autosaisine intitulée « écosystèmes forestiers du Maroc : risques, défis et opportunités », le CESE a mis en évidence le rôle fondamental du domaine forestier qui contribue à hauteur de 1,5% au PIB et génère entre 8 et 10 millions de journées de travail, soit l'équivalent de 50.000 emplois permanents. En outre, le secteur forestier couvre 30% des besoins en bois d'œuvre et d'industrie, représente 4% de l'offre mondiale de liège et assure 17% des besoins en alimentation du cheptel.

Dans ce sens, le CESE propose une série de mesures visant à protéger et réhabiliter les écosystèmes forestiers, réviser la réglementation en vigueur, mettre en place une gouvernance intégrée et participative ainsi qu'à valoriser les ressources forestières et développer des alternatives économiques en faveur des populations dépendantes et des territoires :

- Etablir un code forestier qui recense, regroupe et actualise les dispositions juridiques y afférentes. Dans ce code seront notamment explicités les droits et obligations de toutes les parties prenantes, les méthodes de préservation de la biodiversité, d'amélioration de l'état de santé des écosystèmes et de lutte contre les incendies de forêts ainsi que les modalités de sécurisation du domaine forestier en achevant l'immatriculation des surfaces restantes ;
- Augmenter, conformément aux engagements internationaux du pays, l'espace des aires protégées pour les faire passer progressivement de 3,76% actuellement à 30% du domaine forestier en 2050;
 - Intensifier les opérations de reboisement et de régénération naturelle via, notamment, l'organisation, à l'échelle nationale, de campagnes de plantation, l'identification du potentiel des espaces à reboiser, la promotion des investissements durables, l'octroi d'incitations fiscales aux entreprises impliquées et la révision des choix des espèces à reboiser et à régénérer ainsi que la rotation des espaces de pâturage et la limitation de leur capacité de charge ;
 - Accompagner les groupements de populations dépendantes et les éleveurs, notamment à travers la mobilisation de subventions imputées sur le fonds national forestier (FNF) pour soutenir les projets de plantation d'arbres fruitiers et de plantes aromatiques et médicinales sur les terres privées et collectives.
- Mobiliser le potentiel de l'intelligence artificielle pour le suivi des plantations, la surveillance et la lutte contre les incendies de forêts, en s'appuyant sur les expertises avérées développées par le secteur privé;
 - Mettre en place une certification forestière ;
- Réviser le statut des arbres forestiers à forte valeur économique et commerciale pour les appréhender en tant qu'arbres fruitiers (tels que l'arganier dans le domaine privé).
- Développer l'écotourisme dans les aires protégées en tenant compte de leurs spécificités culturelles, territoriales et écologiques.

Avis du CESE sur les écosystèmes forestiers du Maroc

Risques, défis et opportunités

[Consulter](#)